



**PAIEMENT MOBILE  
AU MAROC : TOUT CE  
QUE VOUS DEVEZ  
SAVOIR**

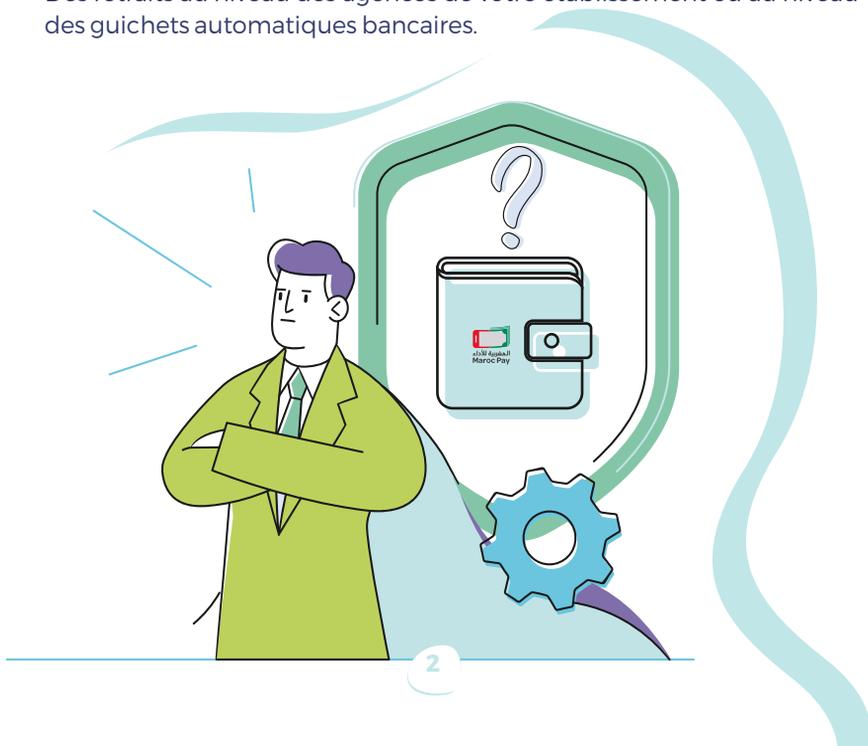
## Un M-wallet, c'est quoi ?

### Définition

Le paiement mobile appelé « M-wallet » est un nouveau moyen de paiement qui se présente sous forme d'application mobile installée sur votre téléphone. Il est émis soit sur un compte de paiement tenu par un Etablissement de Paiement (EdP), soit sur un compte bancaire tenu par une Banque.

Le M-wallet permet à son porteur d'effectuer plusieurs opérations de paiement de façon instantanée, sécurisée et interopérable, c'est-à-dire, quel que soit la domiciliation du compte du bénéficiaire. Ainsi, vous pourriez effectuer :

- Des transferts de personne à personne par simple saisie du numéro du téléphone du destinataire ;
- Des paiements, sans frais, auprès des commerçants acceptants, que vous pouvez reconnaître grâce à la mention « MarocPay » affichée ;
- Des paiements de factures d'eau et d'électricité/ vignette/ d'impôt/ téléphonique etc. ;
- Des recharges téléphoniques ;
- Des retraits au niveau des agences de votre établissement ou au niveau des guichets automatiques bancaires.





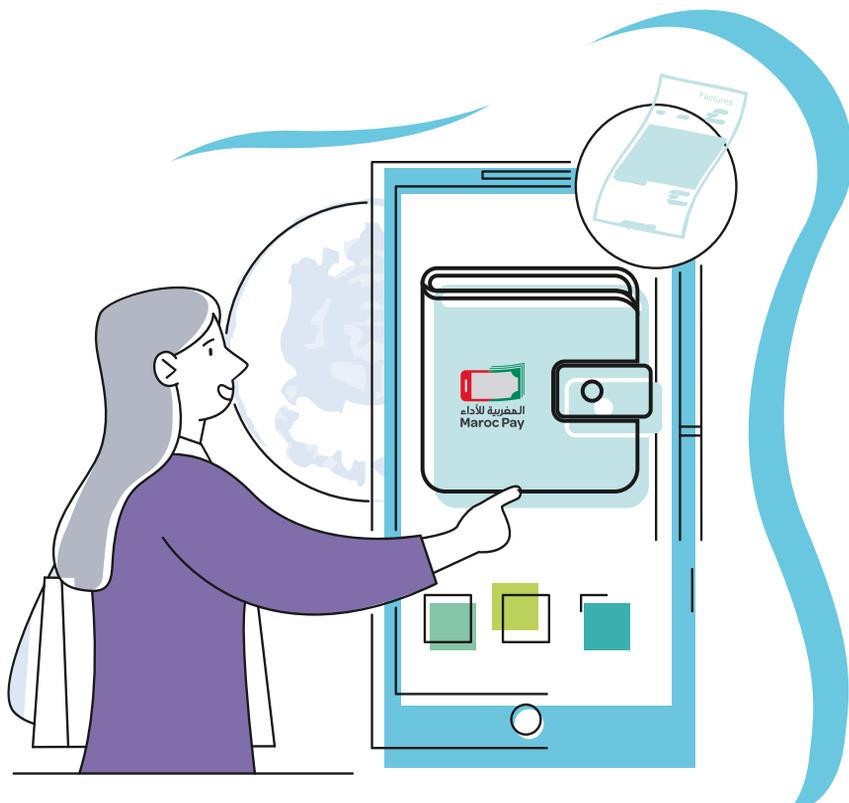
## Comment souscrire à un m-wallet ?

Il suffit de s'adresser à un établissement de paiement ou une banque de votre choix pour ouvrir gratuitement, si vous n'en disposez pas, un compte bancaire ou de paiement sur lequel le m-wallet sera émis. Une fois votre compte bancaire ou de paiement ouvert, il suffit de télécharger l'application du m-wallet correspondant à l'établissement choisi.

Il existe 3 types de comptes de paiement qui pourront être ouverts auprès des établissements de paiement :

1. Un compte de paiement dont le plafond maximum est de 200 DH. L'ouverture de ce type de compte nécessite uniquement le renseignement de votre numéro de téléphone sur l'application de paiement mobile de l'établissement de paiement choisi.
2. Un compte de paiement plafonné à 5.000 DH. En plus du numéro de téléphone, une photo de la carte d'identité nationale doit être envoyée à l'établissement de paiement.
3. Un compte de paiement plafonné à 20.000 DH. Le déplacement à l'agence de l'établissement de paiement ou bancaire est nécessaire pour effectuer les démarches afférentes à l'ouverture de ce type de compte dont la fourniture du document d'identité officiel ainsi que le numéro de téléphone auquel le m-wallet sera associé.

Ce compte de paiement peut être alimenté par dépôt d'espèces ou par virement, à partir d'un compte bancaire ou d'un autre compte de paiement.



## Que pouvez-vous faire avec un m-wallet ?

Le M-wallet permet d'accéder au compte bancaire ou compte de paiement déjà alimenté électroniquement (virements, transferts ou par cartes bancaires) ou par des dépôts.

Il donne accès à des solutions de transfert :

- De particulier à particulier
- Virement de salaires
- Réception de prestations sociales

Comme il permet d'effectuer des opérations de paiement :

- Paiement auprès des Commerces notamment de détail
- Paiement de factures / impôts
- Paiement internet
- Recharge téléphonique
- Paiement des fournisseurs

## Comment ça marche ?

L'identifiant du m-wallet est le numéro de téléphone de son titulaire. Pour recevoir des transferts de la part d'une autre personne, il suffit de communiquer votre numéro de téléphone.

Il est possible d'associer plusieurs m-wallets à un même numéro de téléphone. Dans ce cas, le titulaire doit obligatoirement sélectionner un « m-wallet par défaut » afin d'identifier le M-wallet sur lequel les fonds vont être reçus. Celui-ci peut être changé à tout moment par son détenteur à partir des applications M-wallet.

Pour envoyer de l'argent, il suffit d'avoir le numéro de téléphone du bénéficiaire et de s'assurer que celui-ci détient au moins un M-wallet.

Concernant le paiement par M-wallet auprès des commerçants, ces derniers doivent avoir le label « Maroc Pay ». Il suffit dans ce cas, de saisir le numéro de téléphone du commerçant à partir de l'application, rubrique paiement commerçant, ou de scanner le QR code que ce dernier affiche.



## Quelles sont les avantages du M-wallet :

Les avantages de la solution de paiement mobile « Maroc Pay » sont multiples.

**Instantanée :** Les opérations de paiement ou de transfert d'argent se font de manière instantanée.

**Interopérable :** le M-Wallet offre la possibilité d'effectuer un transfert de particulier à particulier, ou un paiement auprès des commerçants acceptants, indépendamment de l'établissement de paiement/banque émetteur du m-wallet.

**Sécurisé :** Les transactions effectuées par les M-wallets « Maroc Pay » sont sécurisées puisque l'ensemble des émetteurs de M-wallet sont soumis à la surveillance de Bank Al-Maghrib.

**Simple, intuitive et pratique :** La solution de paiement mobile « Maroc Pay » est facile à appréhender quel que soit le niveau de connaissance des services de paiement. Elle permet un usage facile et un gain de temps.





## Quels frais sont facturés ?

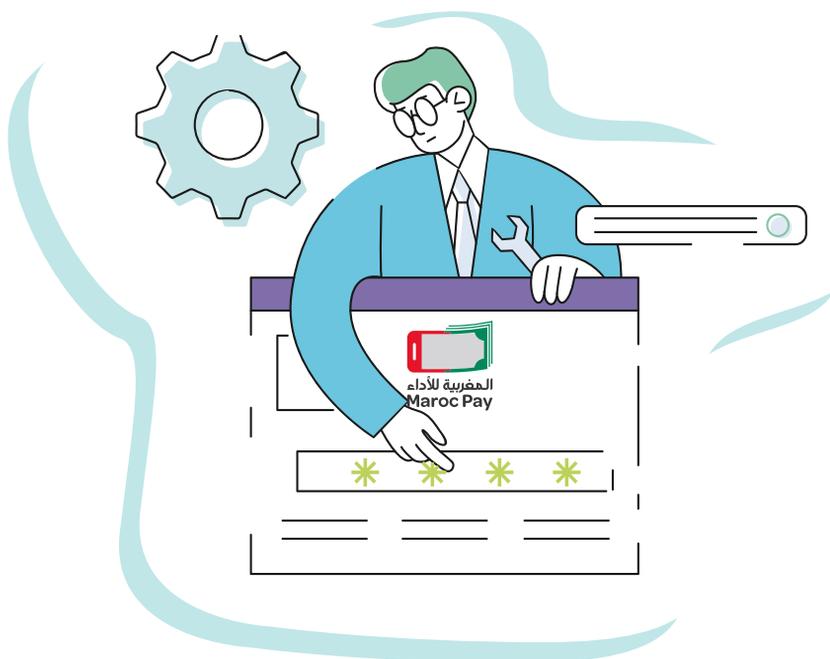
Les coûts des opérations dépendent de la nature de la transaction et de son montant. Chaque établissement bancaire ou de paiement est libre de fixer les coûts afférents aux services fournis avec l'obligation de proposer, gratuitement, les 5 services suivants :

1. Souscription au « m-wallet »
2. Consultation du solde
3. Recharge en espèces du « m-wallet »
4. Paiements commerçant pour le payeur, hors le règlement de factures
5. Résiliation du « m-wallet »

## Protection et sécurité du M-wallet :

La solution de paiement mobile « Maroc Pay » assure une sécurité optimale à travers une identification claire garantissant la protection des données personnelles et un dispositif de lutte contre les fraudes mis en place par les établissements bancaires et de paiement.

Le M-wallet est protégé par un mot de passe qu'il faudra renseigner à chaque ouverture de l'application sur le téléphone mobile. Les transactions ne peuvent être initiées qu'après les étapes préalables d'authentification. La saisie à plusieurs reprises, d'informations d'authentification erronées, déclenche un mécanisme d'authentification complémentaire ou un blocage du M-wallet.



Le paiement mobile est accepté et garanti dans tous les commerces affichant ce logo.



Scannez pour visionner la vidéo

